

L'illettrisme
reste tabou
dans le monde
du travail **PAGE 22**

L'illettrisme reste tabou dans le monde du travail

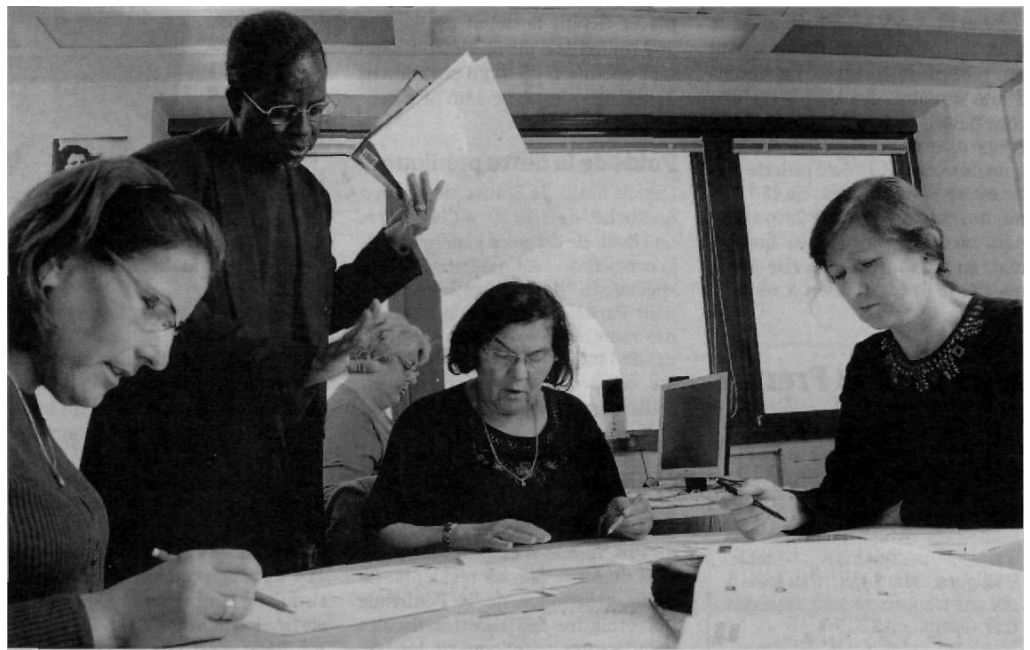
8 % des salariés auraient du mal à lire et écrire, ce qui devient rédhibitoire même pour des emplois peu qualifiés, constate le Conseil d'orientation pour l'emploi. L'organisme appelle le monde du travail à ne plus se voiler la face.

MARC LANDRÉ

EMPLOI Un tabou. Sur 3,1 millions de personnes illettrées en France – soit 9 % de la population ayant été scolarisée –, près de six sur dix occupent un emploi. La moitié a plus de 45 ans. Parmi les chômeurs, 15 % des personnes ont des difficultés pour lire, écrire et compter, selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). « Ces personnes sont particulièrement vulnérables dans le monde du travail », s'alarme, dans un rapport publié hier, le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), lieu de débat entre les principaux acteurs du marché du travail présidé par Marie-Claire Carrère-Gée.

« Certes, les difficultés de lecture, d'écriture et de calcul n'interdisent pas l'accès à l'emploi, poursuit ce cénacle d'experts. Mais le marché du travail devient de plus en plus sélectif et un nombre croissant de personnes n'ont plus accès à des emplois non qualifiés. » Et pour cause : la coordination du travail, la robotisation croissante et la dématérialisation des échanges font de plus en plus appel à l'écrit. « Quand l'entreprise rénové ses technologies, certains salariés qui connaissent par cœur leur travail voient leur savoir-faire remis en question et sont démunis pour s'adapter aux nouvelles exigences », ajoute le COE, qui a décidé de « tirer la sonnette d'alarme » et formule 25 propositions pour venir à bout de ce fléau.

Primo, « faire de la lutte contre l'illettrisme une grande cause nationale ». Pour le conseil, la maîtrise des compétences fondamentales doit devenir « un véritable droit et une réalité pour tous ». Un comité de pilotage au niveau national, avec « un tableau de bord permettant d'afficher les objectifs, le suivi et les résultats » de cette politique, doit être mis en place. Des actions de sensibilisation et de détection des personnes illettrées doivent être menées dans les collectivités locales, les écoles, les services sociaux... Les fonds de la



Le Clap Normandie (Comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion) lutte contre l'exclusion sociale en proposant des cours d'alphabétisation, des permanences juridiques, des ateliers de recherche d'emploi. B. DECOUT/REA

formation professionnelle doivent être mobilisés et mutualisés en direction des salariés illettrés.

Grille d'évaluation

Le COE suggère de « mieux lutter contre les situations d'illettrisme dans la phase qui précède l'insertion professionnelle », notamment en proposant aux jeunes en difficulté repérés lors de la journée défense et citoyenneté (anciennement journée d'appel de préparation à la défense) un accompagnement et des formations spécifiques. Idem pour les chômeurs. Les entreprises sont invitées à réfléchir à inclure dans leur plan de formation annuel des actions de lutte contre l'illettrisme et en présenter les résultats dans leur bilan social. Le COE recommande enfin de « s'assurer de la qualité des formations » dispensées en confiant à l'ANLCI la rédaction d'une grille d'évaluation et d'imposer à tous les organismes « de publier leurs résultats ». ■

